

Sites classés et paysages agricoles

Compte-rendu de la journée
de rencontre-débats
du 11 octobre 2013

ENSAP-Bordeaux
*École Nationale Supérieure d'Architecture
et de Paysage de Bordeaux*

DREAL Aquitaine
*Direction Régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement*

RENCONTRE-DÉBATS DU 11 OCTOBRE 2013

SITES CLASSÉS ET PAYSAGES AGRICOLES

9h30

Café-accueil des participants

10h00

OuverturePhilippe COUGRAND, *Directeur adjoint de l'EnsapBx.*Jean-Pierre THIBAUT, *Directeur adjoint de la DREAL Aquitaine.*Animatrice de l'ensemble des débatsGermaine NIQUEUX, *Inspectrice des Sites émérite.*

10h45 - 12h

Mieux connaître et associer le monde agricole : un préalable aux démarches de classement
Etude sur la connaissance des activités agricoles de la vallée de la Vézère (Dordogne) et rédaction du cahier des Orientations de Gestion.

Gérard TEILLAC, *Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne.*Quentin LAURENT, *Chargé d'études à la Chambre d'Agriculture Dordogne.*Carole BRETON, *Animatrice du Projet Grand Site de la Vallée de la Vézère.*Philippe LAGARDE, *Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon.*

11h40 : Débat

12h00 - 13h

Gestion dynamique et transversale d'un grand territoire protégé**Le Grand Site de France Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône)**

L'agriculture et le pastoralisme, problématique transversale en lien avec la gestion des paysages et de la biodiversité, la lutte contre les incendies, la commercialisation des produits estampillés "Sainte-Victoire", ...

Frédéric GUINIERI, *Maire de Puyloubier, Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix.*Philippe MAIGNE, *Directeur du Grand Site Sainte-Victoire.*

12h45 : Débat

13h00 - 14h30

Repas

14h30 - 15h30

Restauration des qualités patrimoniales, notamment paysagères, du Site Classé du Marais Poitevin, Grand Site de France et questions sur la pérennité de ces qualités (Poitou-Charentes)

OGS : Plan d'aménagement et de restauration des Marais Mouillés (PAMM) : restauration de la trame végétale typique des marais mouillés, objet du classement, promotion et soutien de l'activité pastorale.

Dominique GIRET, *Directeur technique du Service ressources naturelles du Parc Interrégional du Marais Poitevin.*

15h10 : Débat

15h30 - 16h30

Gestion patrimoniale des paysages volcaniques du Site Classé de la chaîne des Puys. Site proposé à l'inscription au Patrimoine Mondial - (Puy-de-Dôme)

Actualité liée à l'occupation humaine et à l'histoire foncière du site.

Action d'accompagnement des estives depuis plus de 30 ans, enjeux pour l'économie (agricole et touristique), les paysages (Sites Classés) et la Biodiversité (Natura 2000).

Gouvernance mutualisée pour impulsée une nouvelle dynamique.

Christine MONTOLLOY, *Responsable du Service Aménagement du territoire, appui prospectif et opérationnel, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SM PNRVA).*Danielle FOURNIOUX, *Responsable du Plan de Gestion du projet d'inscription au patrimoine mondial de la Chaîne des Puys / faille de Limagne au Conseil Général du Puy-de-Dôme.*

16h15 : Débat

16h30

Conclusions de la journéeOdile MARCEL, *Philosophe, Association Compagnie du Paysage.*

OUVERTURE

Intervenants :

- Philippe COUGRAND,
Directeur adjoint de l'EnsapBx
- Jean-Pierre THIBAUT,
Directeur adjoint DREAL Aquitaine

Philippe COUGRAND

L'école d'architecture et de paysage fête, cette année, ses 40 ans et a accueilli, depuis maintenant 22 ans, une formation de paysagistes. Donc depuis 22 ans, les deux formations se sont nourries l'une de l'autre pour faire évoluer cette école et donner à l'approche territoriale une place majeure dans les cursus. Cette approche territoriale est particulièrement importante pour la formation des paysagistes qui a développé une approche et une réflexion sur des sites à grande échelle, dimension, qui est naturellement amenée par l'existence d'un laboratoire, le CEPAGE, qui a fait de cette thématique sur le territoire, ses évolutions et son adaptation au monde, un axe prioritaire.

Le partenariat avec la DREAL, initié en 2006, est pour nous, un élément vraiment important. Je vous souhaite donc à tous une excellente journée de travail et de réflexion et salue, en particulier, les étudiants de nationalité chinoise que nous accueillons parmi nous et qui sont venus vous écouter et se nourrir de tout ce que vous allez dire.

Jean-Pierre THIBAUT

Un mot d'abord pour remercier l'École d'architecture et de paysage d'accueillir pour la 4^{ème} fois ces rencontres autour des paysages protégés.

Puis deux messages pour introduire la journée : nous sommes à un moment de l'année où beaucoup de rendez-vous sont pris sur le paysage.

Le premier, le 17 octobre 2013 est à la fois aquitain et midi-pyrénéen avec la réunion commune des deux réseaux qui se tiendra en vallée d'Aspe. Le second, le lendemain, 18 octobre est un colloque national intitulé "Le paysage au cœur des politiques territoriales" qui se tiendra au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris. Enfin, le projet de loi sur la biodiversité qui est en cours d'écriture comportera un titre VI consacré spécifiquement au paysage dans lequel un certain nombre de messages forts, issus de la Convention européenne du Paysage vont être inscrits ; je note en particulier l'expression "les objectifs de qualité paysagère", tout à fait intéressante et significative, les schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) devront inclure obligatoirement ces objectifs formalisés qui seront les éléments fondateurs d'un projet de territoire. Rappeler ce projet de texte et ces deux échéances c'est aussi affirmer qu'il n'y a pas de discontinuité entre le paysage du quotidien dont on va parler la semaine prochaine et le paysage exceptionnel dont on parle aujourd'hui. Le paysage de référence que constitue le Site Classé doit en effet inventer des méthodes de dynamisation de la qualité paysagère, qui auront vocation à migrer vers le paysage du quotidien. Il y a un bel exemple de cette dialectique tout près d'ici, sur la juridiction de Saint-Emilion paysage exceptionnel, classé comme tel par l'UNESCO. Gestionnaire de ce paysage labellisé, la Communauté de communes, récemment élargie très au-delà des limites du site UNESCO (elle est passée de 10 à 23 communes), va mettre en place une compétence

de conseil en paysage qui travaillera sur l'ensemble de son nouveau territoire, protégé ou non.

Le thème lui-même de la journée est significatif d'un autre message important pour nous : un classement n'est pas un "arrêt sur image" ; on ne fige pas un site. Il nous faut donc savoir de quelle manière nous pouvons, dans un espace protégé, faire vivre et prospérer, des activités agricoles, voire susciter des innovations dans ce domaine. Il faut sans relâche affirmer le principe qu'un espace protégé n'est pas un espace "hors-sol", c'est-à-dire hors du temps, et hors de l'espace. Le caractère spécifique d'un site qui a motivé sa protection doit non seulement être entretenu mais continuer à évoluer sur le plan qualitatif.

Je rappelle qu'il y a 3 ans, le 10 décembre 2010, ici-même, nous avons posé la question : "Protection, oui mais après ?". L'"après" n'est pas seulement le strict maintien d'un espace dans sa morphologie, "son état et son aspect" comme le dit la Loi mais bel et bien la préservation active de ce caractère en fonction de la société qui l'entoure, avec pour objectif de maintenir, voire d'accroître le niveau de qualité initial, ce qu'on pourrait appeler l'harmonie paysagère, dans le territoire ainsi protégé.

Ainsi, la question n'est pas nouvelle, mais nous allons essayer aujourd'hui, sur un domaine majeur de l'activité humaine dans les sites, d'y apporter quelques réponses sous forme d'exemples concrets.

Je remercie encore une fois tous les intervenants dont certains sont venus de loin, pour nous apporter ces précieux témoignages.

SITES CLASSÉS ET PAYSAGES AGRICOLES

Le thème de cette journée partait d'une évidence : le fait que la majorité des sites classés concerne des paysages ruraux, que ce sont donc l'agriculture et l'élevage qui ont largement façonné leur paysage et que pour nombre d'entre eux elles continuent à le faire.

Interroger les relations entre Sites Classés et paysages agricoles demande de s'interroger d'une part, sur la place qui est donnée aux paysages agricoles dans l'identification même du site, dans le processus de patrimonialisation et de reconnaissance sociétale de la valeur patrimoniale d'un site ; d'autre part, sur la place donnée à l'activité agricole dans la gestion du site, dans sa préservation, sa valorisation, son aménagement.

C'est la première question, celle de la place des paysages agricoles dans le processus de patrimonialisation, que je vais développer ici, puisque l'essentiel des communications, présentées par des gestionnaires de Sites Classés, s'intéresse plutôt à la seconde.

1. Une longue occultation des paysages agricoles

Si l'agriculture ou l'élevage ont façonné le paysage de nombreux Sites Classés, les paysages agraires, eux, ont été longtemps occultés dans le processus de patrimonialisation à l'œuvre dans la reconnaissance des sites, occultation qu'explique largement l'ancienneté de la législation sur les sites.

Dans les valeurs patrimoniales qui ont présidé à la reconnaissance sociétale, puis institutionnelle, des sites, deux apparaissent comme particulièrement présentes : la valeur esthétique, historiquement la plus ancienne, et aujourd'hui, de plus en plus, la valeur écologique, qui vient se rajouter à la valeur esthétique, sans la remplacer. Ainsi l'activité à l'origine des paysages agricoles a pu être largement occultée à travers une identification du paysage en tant que site pittoresque ou, de plus en plus à partir des années 1970, en tant que site naturel.

Dans le site pittoresque, les paysages agricoles peuvent être très présents, mais ces paysages relèvent d'une telle évidence qu'ils ne sont pas vus en tant que tels. "Paysages ordinaires" des campagnes françaises, on les retrouve à la marge des représentations iconographiques telles les cartes postales, servant de toile de fond à un élément paysager fort, souvent une grande forme géomorphologique, un éperon rocheux, une falaise ... ou un élément bâti singulier, château en ruine ou village médiéval. Saint-Cirq-Lapopie, dans le Lot, est un archétype de ce type de site pittoresque, associant ici une falaise abrupte et un village perché médiéval, offrant un paysage qui joue du contraste entre la paisible vallée cultivée du Lot et la rudesse, l'âpreté de la falaise creusée par l'érosion, mais

une rudesse apprivoisée par la hardiesse humaine qui a construit un village au sommet, offrant ainsi un spectacle où fusionnent œuvre de la nature et œuvre humaine. Le paysage banal et familier des champs occupant toutes les terres fertiles de la vallée permet, par contraste, de faire ressortir la singularité du site (fig. 1).



Fig. 1. Le site pittoresque de Saint-Cirq-Lapopie et les paysages agricoles de la vallée du Lot.

Quand les paysages sont davantage présents, ils ne font qu'habiller avec leur marqueterie de champs ou de prairies les fonds de vallées ou les versants des cirques, sans que soient identifiées des activités ou des pratiques agricoles précises (fig. 2).

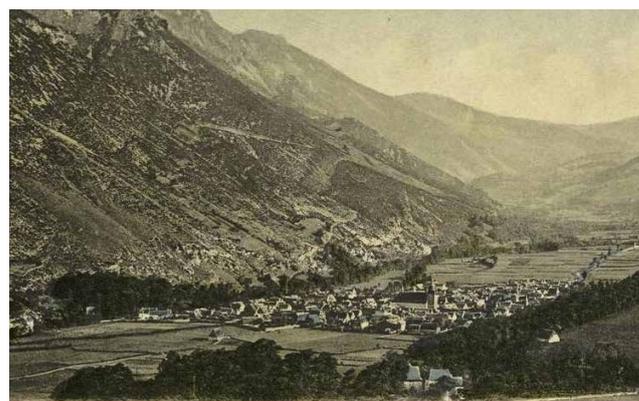


Fig. 2. Campan. Hautes-Pyrénées

Il arrive que l'activité agricole soit le sujet de la carte postale, mais elle est souvent comme plaquée sur le paysage, déconnectée de la réalité du territoire, comme cette image où un berger pose sagement à côté de ses moutons, chargé de caractériser à lui seul les paysages de la vallée de Campan, archétype paysager de la vallée pastorale de montagne (fig. 3).

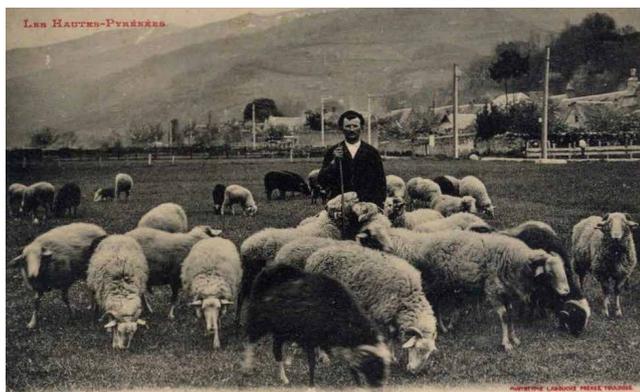


Fig. 3. Troupeau de moutons.
Vue prise sur la route de Sainte-Marie-de-Campan

Car les images des travaux agricoles relèvent d'un autre type de représentations, qui n'ont pas besoin d'être associées à des lieux précis : il s'agit des travaux agricoles des différents mois de l'année. Ce type de représentation très ancienne, qu'on trouve dès l'Antiquité, correspond à des séries particulières dans les cartes postales à partir de la fin du XIX^{ème} siècle et participe de l'inventaire des pratiques et des coutumes des régions françaises au moment même où celles-ci commencent à être bouleversées par les effets de la révolution industrielle. Il s'agit des séries de la France pittoresque où les mêmes scènes campagnardes se déclinent à l'infini par régions et par lieux. Ce qui est pittoresque ici ce sont des outils agricoles, des costumes, des gestes liés à la culture du sol..., et ceux-ci ne sont pas ancrés la plupart du temps dans un lieu précis, dans la réalité d'un paysage. Si la carte postale indique le lieu (fig. 4), celui-ci n'a aucune importance, il s'agit surtout d'une scène champêtre, scène intemporelle, renvoyant à des gestes qui se répètent, identiques, d'année en année, scène semblable à d'autres scènes de labours partout, ou presque partout, en France.



Fig. 4. Saint-Emilion.
Défonçage d'un terrain pour la plantation de la vigne

Parfois le site représenté sur la carte postale semble donner la part belle aux paysages agricoles, comme dans cette carte postale montrant au premier plan un troupeau de vaches pâturant des terres après moisson (fig. 5). Mais ce n'est pas le paysage agricole en tant que tel qui est valorisé ici mais le fait qu'il offre un espace ouvert qui permet la contemplation d'un vaste panorama sur la vallée et ses montagnes.

Présentant la sérénité d'un paysage familial, face aux montagnes qui barrent l'horizon et dont les principaux sommets sont soigneusement identifiés, c'est un lieu d'où contempler plus qu'un lieu à contempler.

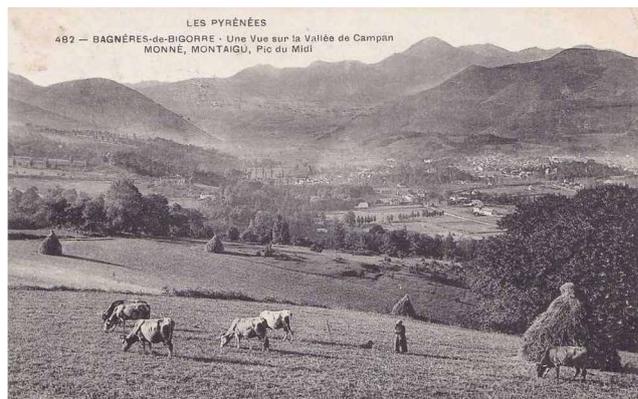


Fig. 5. Les Pyrénées. Bagnères-de-Bigorre.
Une vue sur la vallée de Campan. Monné, Montaigu, Pic du Midi

Si dans les plaines les paysages agricoles n'apparaissent souvent qu'à la marge des cartes postales qui se centrent surtout sur les villages et leur patrimoine architectural, dans les régions montagnardes, les cartes postales montrent assez fréquemment les paysages pastoraux, en particulier ceux des cols bien reliés aux vallées par des routes que peuvent emprunter facilement les touristes. L'intitulé de cette vue représentant le col d'Aspin indique clairement qu'il s'agit de pâturages (fig. 6), mais une autre carte postale du même lieu (fig. 7) montre des touristes se faisant photographier autour d'une table d'orientation, sans prêter attention au berger et à son troupeau de moutons, second plan qui projette le regard vers les hauts sommets des montagnes et en particulier vers le Pic du Midi. Le col d'Aspin, entre vallée de Campan et vallée d'Aure, fait partie de la route thermique des Pyrénées qui, à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, relie en passant par les cols les principales stations thermales. C'est le panorama qu'il offre sur cette partie des Pyrénées qui est ici représenté, panorama qui en a fait très tôt un haut-lieu touristique et c'est en tant que tel qu'il sera classé en 1943.

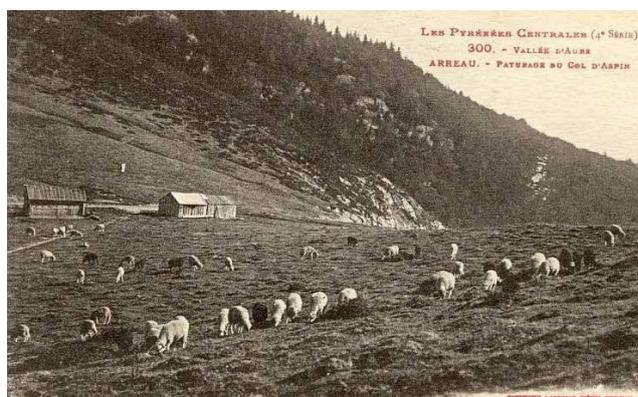


Fig. 6. Les Pyrénées centrales. Vallée d'Aure. Arreau.
Pâturage du col d'Aspin



Fig. 7. Route de Bagnères-de-Bigorre à Luchon. Le col d'Aspin. La Table d'orientation

Aujourd'hui, c'est en tant que grands paysages naturels que de nombreux sites sont classés et cette qualification a également comme conséquence une certaine occultation des activités agricoles ou pastorales à l'origine des paysages.

Les dynamiques paysagères liées aux évolutions de l'agriculture ont "re naturalisé" de nombreux paysages. Les paysages de l'extensification de l'élevage par exemple ou ceux de la déprise agricole qui s'est traduite par un retour important de la forêt dans certaines zones sont essentiellement perçus comme des paysages naturels par les touristes et d'ailleurs présentés comme tels dans les publications touristiques.



Fig. 8. Plateau de Saugué et sa vue sur Gavarnie (© S. Briffaud)

Si pour de nombreux espaces protégés c'est leur valeur écologique qui de plus en plus justifie la protection, cela ne disqualifie en rien leur valeur esthétique car le site, historiquement, est d'abord la reconnaissance de beautés naturelles, et le regard pittoresque qui englobe des paysages agricoles dans le spectacle paysager a tendance à naturaliser ces mêmes paysages agricoles, c'est-à-dire à les déconnecter d'une histoire et de pratiques propres.

2. Une reconnaissance tardive des paysages agricoles

Pendant longtemps les espaces agricoles n'ont pas été réellement pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Une évolution va se faire jour liée aux mutations de l'agriculture mais aussi aux nouveaux regards que l'on porte sur elle.

D'une part l'agriculture industrielle, à partir surtout de la

fin des années 1980, est accusée de banaliser, d'uniformiser les paysages, d'abandonner des parts entières du territoire pour se concentrer sur les terres les plus facilement exploitables et de porter atteinte aux ressources naturelles (comme l'eau ou le sol...) par une utilisation intensive.

D'autre part, on fait le constat que nombres d'espaces agricoles disparaissent, retournant à la friche, puis à la forêt pour certains, devenant des espaces urbanisés ou artificialisés pour d'autres.

La réforme de la PAC en 1992, intégrant pour la 1^{ère} fois des mesures agri-environnementales, la loi d'orientation agricole de 1999, reconnaissant la multi-fonctionnalité de l'agriculture et créant avec les zones agricoles protégées un outil de protection spécifique des terres agricoles, la loi SRU permettant une meilleure prise en compte des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme et bien d'autres ... montrent que les regards sur le rôle joué par l'agriculture dans l'aménagement et la gestion du territoire ont changé.

L'agriculture, à laquelle on attribue dorénavant, à côté de la fonction de production, d'autres fonctions : fonction environnementale (biodiversité, gestion des risques ...), fonction de gestion du cadre de vie, voit désormais son rôle reconnu dans le façonnement des paysages et leur entretien au quotidien. Si les agriculteurs ont d'abord refusé ce rôle de "jardiniers du paysage", ils revendiquent aujourd'hui leur nouveau statut de gestionnaires du paysage, même si les conflits de représentations entre développement économique de l'activité agricole et préservation du paysage restent très présents.

Pendant la même période, l'élargissement du champ du patrimoine a fait émerger de nouveaux objets patrimoniaux. En 1994, Isac Chiva rend au ministère de la culture son rapport sur le patrimoine culturel rural et identifie comme faisant partie du patrimoine culturel rural "(...) les paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et plus généralement de l'exploitation des ressources de la nature ...". Les paysages agricoles rentrent ainsi dans le patrimoine national. On peut également noter la création en 1992 d'une nouvelle catégorie de biens culturels dans le patrimoine mondial de l'Unesco : les paysages culturels définis comme les "oeuvres conjuguées de l'être humain et de la nature" qui "expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement". Cette catégorie va permettre de classer au patrimoine de l'humanité des paysages agricoles : les rizières en terrasses des Philippines (en 1995) ou le paysage viticole de Saint-Emilion (en 1999) ou tout récemment des rizières chinoises (fig. 9).



Fig. 9. Paysage culturel des rizières en terrasse des Hani de Honghe (Chine) (Unesco 2013) (photo : Zhang Hongkang)

Seront classés au titre des sites des paysages agricoles tels le vignoble du Château-Chalon dans le Jura (fig. 10), le site viticole des crus de Jongieux et de Marestel en Savoie ou le jardin d'agrumes dit "Terrasses d'Aiguebelle" dans le Var.



Fig. 10. Vignoble de Château-Chalon. Site classé. 2006

Si discours et argumentaires ont évolué, l'ancienneté de la loi sur les sites a des conséquences. Le classement d'un site s'est longtemps fait sur le mode de l'évidence, et la protection n'avait guère à se justifier. Pourtant protéger un paysage en tant que site n'est pas neutre, car le site classé concentre, peut-être plus que tout autre espace protégé, derrière les images lisses de l'archétype paysager, une stratigraphie de représentations diversifiées, parfois conflictuelles. En amont du classement et de toute gestion possible, la phase de justification du classement, qui caractérise le site et, en son sein, les paysages agricoles, correspond à un moment essentiel, qui pèsera par la suite sur les choix de gestion. Si aujourd'hui certains paysages agricoles ont acquis une reconnaissance patrimoniale, et si l'activité agricole est désormais reconnue comme gestionnaire des espaces, une réelle prise en compte de l'agriculture reste difficile dès qu'on passe à la phase de gestion du site, nos perceptions paysagères étant encore largement informées, structurées par deux catégories de sites, qui nient les réalités de l'activité agricole : le site pittoresque et le site naturel. Le site classé renvoie ainsi à un regard qui a des difficultés à prendre en compte les dynamiques et à un type de protection qui à l'origine n'a pas prévu de gestion. Ceux qui gèrent des sites classés doivent mobiliser des outils relevant d'autres législations. Ce qui peut apparaître comme un handicap, car la politique des sites perd de sa lisibilité et risque de se diluer dans la diversité des politiques paysagères ou patrimoniales, mais ce qui peut être vu aussi comme un atout, la politique des sites entraînant une obligation d'adaptabilité aux réalités des lieux et une obligation d'inventivité en «bricolant» à partir d'outils qui ne lui sont pas propres, un projet de gestion spécifique.

I . Parmi les critères de sélection pour l'inscription d'un site au patrimoine mondial, le critère VII met l'accent sur cette dimension esthétique, le site inscrit ayant une valeur universelle car représentant "des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles".

II . CHIVA Isac. 1994. Une politique pour le patrimoine culturel rural. Rapport présenté à M. Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie. URL : http://www.culture.gouv.fr/mpe/dossiers/rapport_chiva.htm

Intervenants :

- Gérard TEILLAC,

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

- Quentin LAURENT,

Chargé d'études à la Chambre d'Agriculture Dordogne

- Carole BRETON,

Animatrice du Projet Grand Site de la Vallée de Vézère

- Philippe LAGARDE,

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Animation :

- Germaine NIQUEUX,

Inspectrice des Sites émérite

MIEUX CONNAÎTRE ET ASSOCIER LE MONDE AGRICOLE : UN PRÉALABLE AUX DÉMARCHES DE CLASSEMENT

L'étude sur la connaissance des activités agricoles de la vallée de la Vézère (Dordogne) et la rédaction du cahier d'orientations de gestion



Carole BRETON : Projet Grand Site Vallée de la Vézère
Présentation du Projet Grand Site Vallée de la Vézère : territoire, démarche, protection (pdf)



Quentin LAURENT : De la connaissance des activités agricoles de la vallée de la Vézère à la rédaction du Cahier d'Orientation de Gestion (pdf)

Nous venons vous faire aujourd'hui un retour d'expérience sur la façon dont l'agriculture a été prise en compte dans le projet grand site de la vallée de la Vézère sur la thématique "Mieux connaître et associer le monde agricole : un préalable aux démarches de classement".

Nous partirons de la connaissance des activités agricoles de la vallée jusqu'aux travaux de rédaction du cahier d'orientations de gestion et de son programme d'actions.

PRÉSENTATIONS

Philippe LAGARDE

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Dans la démarche d'OGS de la Vallée de la Vézère, nous sommes confrontés à cette difficulté que connaissent probablement nos collègues des autres sites en OGS, et qui sont un peu plus avancés que nous dans leur projet, qui est de se projeter dans le temps. En tant qu'élus, nous sommes confrontés aux échéances électorales de court terme, tandis que dans ce type de démarches, nous sommes sur du long terme.

Cela a donc impliqué de trouver un mode de pilotage qui soit pérenne. Nous avons ainsi mis en place un comité de pilotage faisant suite à une incitation ancienne de l'Etat pour protéger la vallée et à la présentation de l'étude paysagère réalisée par le Cabinet Mandragore en 2008. La proposition visant à "Donner un paysage à la préhistoire" faite dans le cadre de cette étude a été reprise par les élus et les acteurs du territoire qui y ont trouvé une opportunité pour se fédérer autour de la valorisation des paysages emblématiques de la vallée. Ces paysages constituent effectivement l'écrin visible du patrimoine préhistorique exceptionnel et souterrain.

Ainsi, la fédération des élus, des acteurs socio-économiques et des services de l'Etat a été organisée autour d'une gouvernance particulière. Un comité de pilotage a été mis en place en 2009 et a été co-présidé par le préfet et par un représentant des élus de la vallée, que je suis. Il a réuni une quarantaine de personnes. Une forme plus restreinte de ce comité a également été mise en place afin de préparer, à intervalles plus réguliers, les sujets à faire valider par le comité de pilotage plénier. Les deux comités se sont réunis une quinzaine de fois ces quatre dernières années.

A partir de cette étude, une réflexion sur les enjeux du territoire a été engagée au travers de trois groupes de travail, animés par un binôme service de l'Etat / Collectivités. Trois thématiques transversales ont été traitées par ces groupes :

- les thématiques relatives au paysage, à l'agriculture et à la forêt,
- les thématiques relatives à l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine bâti,
- et celles relatives au tourisme.

Depuis 2009, ces groupes de travail se sont réunis très régulièrement (une quarantaine de réunions) avec pour objectif de définir le programme d'actions de l'Opération Grand Site de la Vallée de la Vézère. Ce travail de concertation a permis de réunir les collectivités, les services de l'Etat, les représentants des acteurs socio-économiques, les Chambres consulaires, les offices de tourisme, les associations de la vallée...

Selon les thématiques traitées, ces groupes ont été déclinés en comités plus spécialisés soit pour définir plus avant certains sujets (agriculture et rédaction d'un cahier d'orientations de gestion du futur site classé), soit pour permettre la mise en œuvre des premières actions tourisme (tourisme et mise en place d'une étude pour la connaissance de la fréquentation et des flux dans la vallée...).

En parallèle, la réalisation de premières actions a eu pour objectif, entre autre, de montrer aux différents acteurs l'utilité d'un tel projet d'OGS pour le territoire, même si nous ne sommes pas encore labellisés "Grand Site de France". Nous avons déjà conduit deux opérations test sur le paysage. Elles ont consisté à dégager la végétation masquant le relief de deux falaises emblématiques de la commune des Eyzies (Font de Gaume et Téoulet). Nous avons également créé une exposition destinée à informer un large public (habitants comme visiteurs) sur les objectifs poursuivis par le projet.

Gérard TEILLAC

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Je voudrais commencer par remercier la DREAL et les organisateurs de cette journée de nous avoir réunis autour de ce thème.

En 2009, lors du lancement de la concertation, nous avons l'impression que nous n'étions pas trop consultés. Puis la discussion s'est mise en place grâce aux partenariats entre la Chambre d'Agriculture et les différents acteurs de cette concertation.

Le site inscrit et classé c'est 89 exploitations, 1 400 ha de surfaces agricoles et 145 emplois. C'est vrai que nous avons beaucoup de questionnements et d'inquiétudes parce que quand M. Thibault dit que classer un site ce n'est pas figer un territoire, ça veut dire qu'il faut que ça puisse continuer à vivre, que les exploitations puissent continuer à se développer et, pourquoi pas, à s'agrandir. Nous sommes assez satisfaits que ce travail là ait été pris en compte dans l'élaboration du cahier d'orientations de gestion et la Chambre d'agriculture veillera à ce que ces recommandations et cette contribution soient intégrées et respectées dans la suite de la procédure de protection.

Caroline CIVETTA

Vieilles Maisons Françaises, Déléguée adjointe Dordogne

question inaudible

Quentin LAURENT

Chargé d'études à la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Etablir plusieurs scénarios pour anticiper l'avenir est essentiel afin de limiter le fort risque d'erreur lié à une projection unique.

En principe, on établit trois scénarios : un tendanciel et deux scénarios extrêmes. La raison même de ce travail est l'absence de certitudes quant à l'avenir. Il y a eu des évolutions ces 50 dernières années, il y en aura d'autres mais il n'est pas possible de dire précisément ce qu'elles seront. C'est au travers d'un travail avec les exploitants agricoles que nous essayons de cerner la logique des exploitations, la façon dont elles vont évoluer, quelles sont les stratégies qu'elles mettent aujourd'hui en place et qui détermineront leur avenir.

Construire une action sur 20 ou 30 ans n'est pas envisageable mais si nous arrivons à mettre en place des mesures sur 5 ou 10 ans, cela sera déjà un bon résultat.

Par exemple dans la vallée de la Vézère, 1/3 des exploitants sont à la recherche de surface agricole.

Il s'agit principalement de terres de fond de vallée pour la mise en place de cultures, l'élevage étant actuellement en difficulté. Les exploitants disent que s'ils trouvent 30 ha de plus ils arrêteront l'élevage pour se spécialiser sur les céréales et le maïs. Mais il y a également des exploitants qui recherchent de la prairie. Si nous nous fixons un objectif paysager qui est de rouvrir un secteur particulier, que nous avons des exploitants sur ces secteurs là qui souhaitent valoriser ces surfaces, on peut dès lors envisager une action sur quelques années.



Au-delà de cette échéance, prétendre prédire une situation dans 20 ans restera toujours très hasardeux.

Philippe LAGARDE

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Je souhaiterais compléter. Les conclusions du travail élaboré par le groupe agricole amènent un certain nombre de propositions d'actions directement liées à l'évolution du monde agricole dans le portage de l'opération Grand Site, y compris dans les moyens financiers engagés. Cela concerne à la fois l'accompagnement des contraintes liées au bâti car dans certains cas, le Grand Site aura des exigences en termes d'insertion paysagère. Il faut cependant relativiser car il n'y a pas sur la vallée un grand nombre d'exploitations concernées par un projet d'extension et situées en site classé ou inscrit mais il peut y en avoir, et cela doit être anticipé. D'ailleurs elles ont été identifiées et un travail de concertation a été mené avec les exploitants. Et, s'il y a un surcoût démontré par rapport aux exigences architecturales, on peut imaginer une participation financière des collectivités. Y compris sur la réorganisation du remembrement par rapport aux opportunités foncières puisque dans les actions qui ont été proposées par la Chambre d'agriculture, il y a la mise en place d'une veille foncière afin d'être en capacité de mobiliser des parcelles mises en vente pour une mise en valeur agricole. On ne pourra pas tout maîtriser mais on a initié une dynamique qui doit nous permettre progressivement de maîtriser le paysage et d'accompagner les acteurs du paysage.

Sylvianne LAPORTE

Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest

Dans votre travail de construction, vous avez intégré la nouvelle PAC et quels effets celle-ci peut avoir sur les exploitations ?

Quentin LAURENT

Chargé d'études à la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Quand nous avons effectué ce travail, la nouvelle PAC n'était pas encore arrêtée donc nous n'avons pas pu la prendre intégralement en compte. Nous commençons à avoir de vagues directives, elles ont été incorporées dans nos scénarios sans mesure précise.

Gérard TEILLAC

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Nous sommes en train de faire des réunions à la Chambre d'agriculture sur la nouvelle PAC, dont une programmée la semaine prochaine dans le Périgord Noir. C'est vrai qu'il va y avoir des changements importants. Je pense que ce qui va être le plus impacté, ce sont les grandes cultures, les céréaliers exploitants de grandes surfaces, mais je pense que les élevages bovins seront peu touchés. Il est même possible que les futures dispositions puissent dynamiser le secteur polyculture-élevage. Des territoires comme la Vézère pourront peut-être tirer leur épingle du jeu de la nouvelle PAC.

Alise MEURIS

Collectif Cabinet de curiosité, Paysagiste - Membre CDNPS des Landes

Je souhaiterais savoir quels ont été les retours des agriculteurs sur ce travail-là ? Le considèrent-ils comme un outil de développement ? Quelles actions spécifiques avez-vous du mettre en place pour avoir ce retour ?

Philippe LAGARDE

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Le travail que nous avons fait avec les agriculteurs a également été mené avec le monde forestier. A partir du moment où l'on a annoncé des périmètres de "site classé, site inscrit", il y a eu une réticence forte qui est classique dans ce genre de projets. Gérard Teillac est bien placé pour en parler. Nous avons essayé de dramatiser le débat, c'est-à-dire de voir avec eux ce qui pouvait être annexé au site classé en terme de prescriptions et d'orientations pour faire en sorte que les pratiques agricoles habituelles qui ont forgé le paysage dans la vallée, ne soient pas remises en cause et ne fassent pas l'objet d'une autorisation spécifique. Cela a été le cas des coupes de bois par exemple ou des pratiques de plantations de noyeraies ou de truffières etc... pour lesquelles les actions exceptionnelles à l'échelle de la vallée ont été définies par rapport aux pratiques courantes non remises en cause. Ce travail a été fait en concertation avec le monde agricole et forestier afin d'avoir en annexe du classement, des orientations et des préconisations qui évitent de soumettre une bonne partie des pratiques agricoles et forestières à autorisation au titre du site classé.

Ensuite, il y a eu de nombreuses réunions locales, et les agriculteurs pourraient en parler mieux que moi, afin d'identifier les projets potentiels ou déjà connus de développement des exploitations agricoles.

Gérard TEILLAC

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Le système de guichet unique est très pratique et très fonctionnel. En effet, lorsqu'un candidat à la construction ou à l'élaboration d'un projet impactant le paysage se présentera, il obtiendra un avis global

sur la marche à suivre et l'opportunité de son projet mais également, les contraintes à respecter pour que son dossier avance.

Quentin LAURENT

Chargé d'études à la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Je reviens à la question de base. En terme de communication avec le monde agricole, nous avons d'ores et déjà envoyé une lettre d'information dans laquelle nous présentons la démarche, le diagnostic, le programme d'actions... Nous entretenons un lien pour maintenir de la transparence et pour permettre au monde agricole de suivre la progression du projet.

Pèire BOISSIERE

Commune de Gavaudun, Premier adjoint

Je représente la commune de Gavaudun, nous avons un Site Classé dans la vallée de Gavaudun aussi mais tout petit par rapport à ce dont vous venez de nous parler. L'état du paysage de ce site qui excitait notre plaisir originel, c'était une vallée avec des prés étroits mais très bien entretenus, qui avaient leur utilité parce qu'ils étaient humides et maintenant ils n'ont plus aucune utilité. On assiste à une re-naturalisation du milieu qui ne ressemble plus du tout à ce que nous avons imaginé. Aujourd'hui on se demande ce qu'on peut faire. La zone fait environ 5 km de long sur environ 100 mètres de large, les agriculteurs ne sont pas sur place et les quelques agriculteurs qui exploitent en fermage risquent d'arrêter et nous risquons de nous retrouver face à une végétation de vergnes qui pousseront pendant 30 ans.

Germaine NIQUEUX

Inspectrice des sites émérite

Peut-être quelques mots en tant qu'ancienne Inspectrice des Sites

du Lot-et-Garonne. Je pense qu'il faudrait pouvoir, au niveau des petits sites, avoir une démarche équivalente aux grands sites, c'est-à-dire qu'il y ait un partenariat, des groupes de travail qui réfléchissent ensemble avec la profession, les élus et l'administration afin de déterminer l'évolution du site et ce que l'on peut y faire. Il n'y a jamais de solution pré-établie et c'est ce qu'il manque dans les petits sites. Les moyens sont évidemment très limités, mais peut-être que les deux communes concernées pourraient essayer de voir comment s'organiser avec la profession, la Chambre d'agriculture, les forestiers... afin de rechercher ensemble comment maintenir la qualité paysagère de cette vallée.

Philippe LAGARDE

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Ce que vous évoquez, on le devine mais on ne le voit pas forcément, car dans la vallée de la Vézère, l'agriculture entretient encore largement les fonds de vallée et les plateaux. En revanche, tous les versants, les falaises et les fronts rocheux nous posent un problème, parce qu'il y a un parcellaire et des propriétaires très nombreux. Et il se pose à nous la question de savoir "qui fait quoi" et qui est en capacité d'intervenir aujourd'hui. Cela fait partie de nos enjeux. Le monde agricole est-il capable de faire ce travail ? Est-ce que cela suscitera des vocations auprès des entreprises locales ? Quel est le rôle des collectivités ?

Sylvianne LAPORTE

Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest

Les dernières interventions mettent en évidence la question tout à fait fondamentale qui est : qui paye et où trouve t-on l'argent ?

Parce que l'agriculture, c'est une entreprise. Et la finalité de l'entreprise, c'est de générer des res-

sources physiques et financières. Alors l'entretien des prés qui ne peuvent plus l'être c'est un sujet, dans le massif landais que je connais très bien. S'ils sont abandonnés, c'est qu'ils ne sont plus viables économiquement et qu'il n'y a personne pouvant faire le travail. Il y a de petites prairies où, jusqu'en 1960, je cite ce que je connais dans les Landes, il y avait des gens qui fauchaient à la main et qui remontaient le foin à dos d'homme. Je vous laisse trouver des gens pour faire cela maintenant...

Donc combien cela coûte et qui paye ?

Gérard TEILLAC

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Je partage tout à fait vos propos. Pour être une agriculture viable, il faut être une agriculture rentable et donc vivre de l'activité que l'on fait. Un exemple est développé dans le Sarladais : le pastoralisme. Pour avancer sur ce dossier et mobiliser des agriculteurs, il a fallu être en capacité de dire aux agriculteurs que leur activité agricole sera digne et rémunératrice.

Intervenants :
- Frédéric GUINIERI,
Maire de Puyloubier, Vice-Président de la
Communauté du Pays d'Aix
- Philippe Maigne,
Directeur du Grand Site Sainte-Victoire

Animation :
- Germaine NIQUEUX,
Inspectrice des Sites émérite

GESTION DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE D'UN GRAND TERRITOIRE PROTÉGÉ LE GRAND SITE DE FRANCE SAINTE- VICTOIRE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Étude sur la connaissance des activités agricoles de
la vallée de Vézère (Dordogne) et rédaction du
cahier des orientations de gestion



Le Grand Site de France Sainte-Victoire
(Bouches-du-Rhône) (pdf)

PRÉSENTATIONS

Frédéric GUINIERI

Maire de Puyloubier
Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix

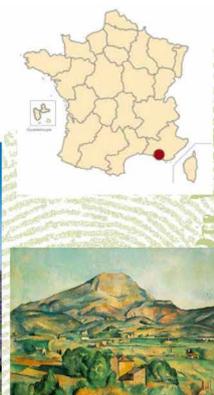
Au travers de quelques diapositives, nous allons vous présenter la démarche du Grand Site Sainte-Victoire, avec Philippe Maigne qui est le Directeur. Je suis le Maire de Puyloubier qui est un village au pied du massif, à la limite du Var. C'est l'une des 14 communes du Grand Site. Nous appartenons aussi au Pays d'Aix qui sera composé de 36 communes au 1^{er} janvier 2014, avec ses 400 000 habitants, c'est une communauté d'agglomération et nous sommes en train de rentrer progressivement dans la métropole marseillaise.



C'est donc un massif calcaire, ici vous avez une vue depuis le sud avec cette façade abrupte et en même temps, dans son piedmont, des oliviers.



Sainte-Victoire (Provence)



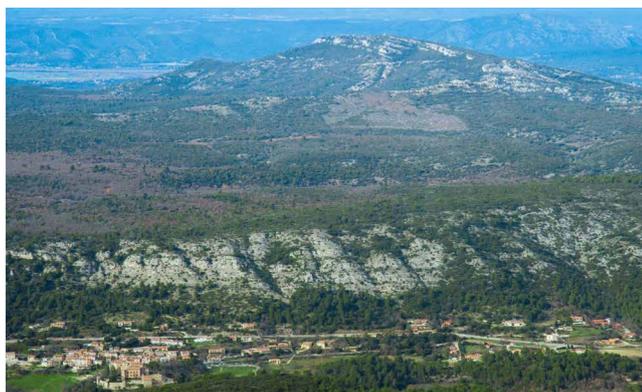
Voici une autre vue, plus connue grâce à Cézanne, qui est la façade sud avec la lavande. En sachant que nous ne sommes pas un territoire de lavande, c'est plutôt les Alpes de Haute-Provence, mais il y a tout de même des plantes aromatiques dans notre secteur.



Toujours la façade sud avec le plateau du Cengle, des plantations et du vignoble.



Voici une vue de Puyloubier. L'herbe au pied des vignes n'est pas le résultat d'une agriculture non performante mais simplement le fruit d'une agriculture raisonnée.



Voici une vue Nord du massif sur le Concors qui a été classé dernièrement et qui a permis de multiplier par plus de trois la surface classée qui est d'environ 24 000 ha ce qui en fait le 3^{ème} plus vaste Site Classé en France. En bas, à Vauvenargues, vous voyez le Château de Picasso, c'est l'endroit où il est enterré.



Encore une vue de Concors avec une partie plus céréalière et pas de mas car nous ne sommes pas dans un territoire riche de la Provence, on y trouve plutôt des fermes. Les mas sont davantage dans le Nord des Bouches-du-Rhône, du côté des Alpilles.

Simplement quelques dates, dans un premier temps, en 1983 il y a eu un classement par l'Etat.

En 1989, le grand incendie de Sainte-Victoire dont on a beaucoup parlé. Il a complètement ravagé le massif. Lors de l'intervention d'une entreprise de débroussaillage, il est parti du nord du massif et est allé jusqu'au Var. Suite à cela, création d'un syndicat intercommunal. Puis en 1993, la première opération Grand Site. En 2000, création d'un syndicat mixte qui s'est étendu sur les 35 000 ha avec une volonté de 14 communes, du conseil général des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2004, obtention du label Grand Site de France qui a été renouvelé en 2011. Enfin, le classement de Concors en août 2013.

Philippe MAIGNE

Directeur du Grand Site Sainte-Victoire

Pour poursuivre, resituons ce que signifie ce label Grand Site de France, puisque cette distinction entre Grand Site, Grand Site de France et Site Classé n'est pas toujours compréhensible.

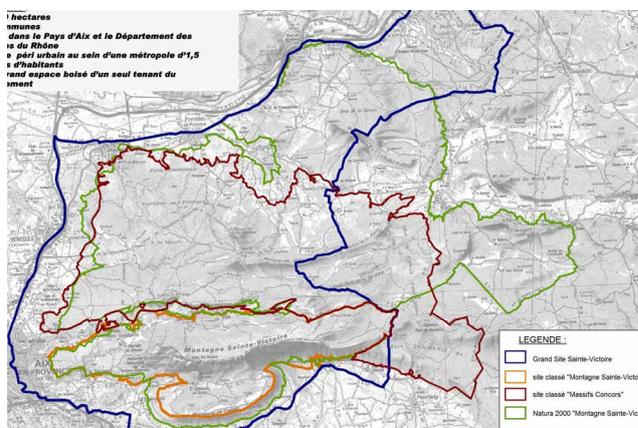
On part d'un territoire, et au sein de ce territoire il y a un Site Classé qui peut être plus ou moins important. Il y a un peu plus de 2 600 sites classés en France. Donc autour de ce Site Classé, il y a un territoire de vie, un territoire de paysage, un territoire d'activités économiques. Cet ensemble est un ensemble de grande notoriété et également de forte fréquentation.

C'est ce qui constitue le Grand Site. Ce territoire de grande notoriété est l'endroit que chacun connaît, où l'on va, avec des paysages qui résonnent. Ces paysages ont une appropriation très forte par les habitants mais qui va au-delà de ça, parfois au niveau national et même international. Un Grand Site c'est donc autour d'un Site Classé, un territoire avec une forte identité et avec une fréquentation qu'il faut gérer. Aujourd'hui en France, il y en a une quarantaine, regroupés dans un Réseau des Grands Sites de France.

Enfin le label Grand Site de France signifie une reconnaissance de ce que sur ce territoire, il y a un véritable projet global, de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux principes du développement durable. Ce label est accordé à partir du moment où le ministère de l'Ecologie considère qu'il y a une certaine qualité, une excellence de la mise en valeur de ce territoire. Aujourd'hui en France, il y a treize Grands Sites qui ont le label Grand Site de France.

Ce qui est intéressant dans ces politiques, que ce soit celle des Sites Classés ou celles des paysages, c'est qu'on n'est pas toujours dans une définition technique ou réglementaire figée, et il me semble que ça fait partie de leur richesse, de savoir évoluer. Ce qui était emblématique dans les années 30 ne l'est plus forcément aujourd'hui.

Revenons à Sainte-Victoire



Regardons sur cette carte quelles sont les différentes formes de protection. Il y a les Sites Classés, celui de la montagne Sainte-Victoire, avec 6 400 ha classés en 1983 et le nouveau site classé en août 2013 de Concors qui rajoute environ 17 000 ha. Cet ensemble constitue le troisième plus vaste Site Classé de France.

Puis vous avez une autre forme de protection qui s'attribue à un territoire, paysage rural et de grande biodiversité, c'est le dispositif Natura 2000.

Enfin le contour bleu, c'est l'espace d'intervention de notre syndicat, celui du Grand Site. Ce qu'il faut retenir c'est que sur un même territoire il peut y avoir un enchevêtrement de formes de protection, de formes de gestion, mais avec un même organisme d'animation.

Nos collègues de la Vézère nous ont bien expliqué que définir l'espace d'intervention du Grand Site n'a été possible qu'au terme de quatre années. C'est ce qui fait la vie des territoires et de leur projet de gestion. Les acteurs, avec leur histoire propre, prennent le temps de définir les choses ensemble. Les projets de Grand Site sont très fortement articulés autour de ces notions de concertation, de définition participative du projet.

Quels sont les grands enjeux du Grand Site Sainte-Victoire ?

D'abord, le massif forestier avec une politique de prévention des incendies et de gestion forestière ; vient ensuite la préservation du patrimoine, des paysages et du milieu naturel ; enfin l'accueil du public, la communication, l'éducation et la pédagogie.

Ce projet de territoire ne peut pas se faire sans le partenariat et la mise en commun de tous les acteurs. Comme la plupart des projets de Grand Site, nous avons des commissions. Sur l'agriculture, la forêt, les activités de pleine nature, avec des comités techniques comme sur la randonnée ou celui sur les manifestations sportives qui a élaboré une charte.

Juste un mot sur le dispositif de charte. Son intérêt par rapport à la réglementation, c'est qu'une charte c'est du volontariat. C'est-à-dire qu'ensemble on élabore un document appelé "charte", on se met d'accord, on le signe et on évalue les résultats. Nous l'avons mis en œuvre sur des choses très pointues comme l'escalade. La montagne Sainte-Victoire est un haut lieu de l'escalade en France, il y a donc des règles à donner et à faire suivre. Et ce n'est pas la réglementation qui les donne mais bien la charte que nous avons mise en place. Autre exemple, la charte forestière de territoire qui a permis un travail de diagnostic qui nous a rapproché notamment de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Pour terminer sur la présentation générale, nous avons une équipe d'une trentaine d'agents avec une spécificité, ce sont les gardes nature, c'est-à-dire des agents de terrain qui ont un rôle d'information, d'accueil du public et d'intervention sur le terrain.

Entrons dans la thématique Paysage, Agriculture et Grands Sites.



Maintien des pelouses d'altitude par le pastoralisme – crêtes de Sainte-Victoire

Sur notre territoire, une des questions importantes c'est le déclin de l'activité agricole et pastorale traditionnelle. Or l'enjeu de maintenir au maximum des espaces ouverts qu'ils soient de pâturage en altitude ou de culture dans les plaines, est essentiel à la fois sur le volet paysager qui consiste à avoir une alternance des milieux, mais également sur l'aspect biodiversité.

Nous devons donc soutenir les quelques éleveurs qu'il reste. Il y a 35 000 ha pour seulement 4 à 5 éleveurs locaux et quelques troupeaux des communes voisines du Var qui viennent pâturer sur notre territoire. Vous voyez donc la dimension de la problématique.



Implantation d'une serre abri – versant sud Sainte-Victoire

Prenons un exemple, au pied de la montagne versant sud, on essaie de réinstaller un troupeau et un éleveur depuis plusieurs années. La difficulté dans ces endroits c'est qu'il n'y a pas forcément de bâtiment agricole pour les accueillir. Donc là, bien sûr avec l'accord et le suivi de l'architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des Sites, nous avons installé, en plein site classé, une serre abri pour pouvoir accueillir le troupeau et faciliter le travail de l'éleveur.



Réouverture de milieu, remise en culture et pastoralisme – restanques versant sud Sainte-Victoire

On réalise également sur ce secteur des ouvertures de milieux, défrichements et remises en culture qui répondent à plusieurs objectifs. Ici on retrouve ce que nous appelons les restanques qui sont ces terrasses qui ont été construites avec des murets en pierres sèches dans la pente afin d'aplanir le terrain. Cette architecture traditionnelle est fondamentale dans le paysage provençal. Donc avec ces réouvertures on remet à jour ces restanques qui étaient complètement enfouies sous la forêt.



Coupure de combustible – vallon du Délubre: partenariat chasseurs et naturalistes

Et en même temps nous faisons de la protection incendie parce que là nous sommes sur une zone qui a été traversée par le grand feu de 1989, et pour éviter que ce type de catastrophe ne se renouvelle, on réalise des coupures de combustibles.



Pose de nichoirs à chouette chevêche – partenariat domaine Gassier

Mais nous sommes aussi à proximité des falaises de Sainte-Victoire où il y a une grande richesse d'oiseaux et notamment de grands rapaces. Et cette avifaune se nourrit dans les zones ouvertes.

On peut dire en conclusion que ces opérations visant à maintenir ou créer des milieux ouverts, c'est en faveur de la nature, du patrimoine, du paysage et de la défense contre l'incendie. Ainsi une action sur un territoire renvoie à des enjeux multiples et différents. Et notre force, c'est d'être le gestionnaire de ces différentes politiques.



Abords des mas agricoles – ferme de Gerle dans le massif du Concors

Poursuivons sur une autre démarche, il s'agit du travail mené sur les abords des exploitations et des fermes. Dans le paysage, ce qui est aux alentours des fermes a un impact paysager important et on vise à remettre en valeur tout ce patrimoine.

Autre témoignage de la relation entre paysage agricole et activités, sur cette photo, imaginez que toute cette zone était forestière. Le travail a consisté en une remise en culture du fond de vallée. En l'occurrence nous n'avons pas d'agriculteurs, et ce sont les chasseurs qui entretiennent les cultures. En partenariat avec les sociétés de chasse, on a déterminé ensemble l'emplacement des zones de culture cynégétique et l'emplacement des zones de coupe de combustible.



Apiculture et travaux de débroussaillage pour la défense contre l'incendie

Un autre exemple avec les apiculteurs. Il nous montre que les travaux d'ouverture ne sont pas systématiquement favorables car quand on fait de la prévention incendie on a tendance à broyer la végétation afin qu'elle soit très rase. Or cette solution ne convient pas aux apiculteurs. Là encore on ne peut y arriver que si on trouve des solutions ensemble.

Germaine NIQUEUX

Inspectrice des Sites émérite

Dans le cadre de la concertation qui est menée avec les agriculteurs au moment des classements et dans la gestion de ces sites classés, nous avons bien vu le processus de bonne connaissance du milieu agricole qui est indispensable. Mais est-ce qu'à l'inverse, les agriculteurs prennent conscience de la qualité du paysage ? Je dis cela car je viens de travailler sur le classement des abords du canal du Midi et je me souviens d'un maire dans le Lauragais qui m'a demandé ce que l'on souhaitait classer, car il trouvait qu'il n'y avait que des champs sans intérêt esthétique. Il faudrait une sensibilisation des agriculteurs pour une réelle prise de conscience de la qualité paysagère. Avez-vous travaillé là-dessus ?

Frédéric GUINIERI

Maire de Puylobier, Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix

Je ferais la distinction entre les viticulteurs de cave particulière et ceux de la cave coopérative. Pour la cave particulière, c'est indéniable, les gens sont parfaitement sensibles au fait que leur paysage, l'image de marque est importante et au niveau de la commercialisation c'est essentiel. Je parlerais davantage des coopérateurs. Il y a 2 niveaux, il y a ceux qui sont en conscience, en général il s'agit du conseil d'administration. Puis il y a ceux qui sont encore dans le système où la coopérative signifie porter son vin et récupérer son chèque. Ils sont de moins en moins nombreux ce qui signifie qu'il y a une réelle transmission par le conseil d'administration de cette sensibilisation. Donc aujourd'hui la génération qui arrive et qui est aux commandes de la cave coopérative est, par rapport à leurs parents, dans cette compréhension.

Germaine NIQUEUX

Inspectrice des Sites émérite

Le cas de Saint-Emilion est peut-être un peu spécifique. Je me demande si les agriculteurs de la Vézère ont conscience de la qualité de leur paysage.

Philippe LAGARDE

Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon

Je pourrais répondre de façon plus large. Pour être né aux Eyzies et habiter dans la vallée depuis ma naissance, je peux dire que les gens de la vallée qu'ils soient agriculteurs ou particuliers, sont "chauvins" devant leurs paysages et donc, ont conscience d'être les gestionnaires d'un patrimoine exceptionnel.

Gérard TEILLAC

Elu de la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Je confirme et je pense même que les agriculteurs qui sont dans ce grand site sont frustrés quand on leur dit qu'on veut améliorer les points de vue et la beauté de leurs paysages parce qu'ils sont convaincus qu'ils sont les acteurs de ce paysage, et que ce sont eux qui le façonnent tous les jours. C'est vrai qu'à une certaine époque, dans les années 60, il y a eu un peu n'importe quoi qui se faisait : la culture du tabac, des constructions avec des couvertures en tôle. Si on prend l'exemple des séchoirs à tabac qui font partie du siècle dernier, il y avait une telle architecture, faite de façon rationnelle pour le producteur, avec des bardages bois et couverture en tuiles. Ces séchoirs font aujourd'hui partie de cet acquis du patrimoine que personne ne souhaiterait voir détruit. Certains ont même été transformés en habitations ou sont source d'inspiration pour des constructions contemporaines. Aujourd'hui ces bâtiments-là font partie du paysage. Et les agriculteurs sont les premiers à apprécier leurs lieux de vie.

Sophie de STOPPELEIRE

Inspectrice des sites DREAL Aquitaine

Sur l'agriculture, on a une entreprise et on a besoin d'une valorisation économique. Est-ce que le produit agricole associé au paysage peut provoquer un achat militant chez le consommateur dans le sens "je consomme ce produit parce qu'en faisant cela je maintiens le paysage agricole de cette région". Est-ce qu'on arrive parfois à ce type de démarche ?

Philippe Maigne

Directeur du Grand Site Sainte-Victoire

Ce que l'on peut dire dans un premier temps c'est l'impact que cela a sur la vente. On l'a vu avec l'exemple du vin de Sainte-Victoire. Il y a 2 ou 3 ans, nous avons fait une étude sur l'impact économique du Grand Site qui indiquait une progression du chiffre d'affaire d'environ 10%. Ceci dit, cette démarche est celle que les Parcs Naturels Régionaux expérimentent déjà depuis une dizaine d'années. Ce sont les produits labellisés "Parc", ce qui se fait par exemple, en Camargue, pour un certain nombre d'activités et de produits. Je peux vous assurer que le consommateur retrouve dans ces produits marqués quelque chose qui témoigne d'une certaine qualité, d'une certaine gouvernance, d'une certaine cohérence. Dans l'esprit du consommateur, il y a une association entre le produit et l'image du territoire.

Sophie de STOPPELEIRE

Inspectrice des sites DREAL Aquitaine

Est-ce qu'il y a une réflexion par rapport aux circuits courts qui peuvent se mettre en place dans les sites classés à vocation agricole ?

Philippe MAIGNE

*Directeur du Grand Site
Sainte-Victoire*

Ce que l'on peut dire dans un premier temps c'est l'impact que cela a sur la vente. On l'a vu avec l'exemple du vin de Sainte-Victoire. Il y a 2 ou 3 ans, nous avons fait une étude sur l'impact économique du Grand Site qui indiquait une progression du chiffre d'affaire d'environ 10%. Ceci dit, cette démarche est celle que les Parcs Naturels Régionaux expérimentent déjà depuis une dizaine d'années. Ce sont les produits labellisés «Parc», ce qui se fait par exemple, en Camargue, pour un certain nombre d'activités et de produits. Je peux vous assurer que le consommateur retrouve dans ces produits marqués quelque chose qui témoigne d'une certaine qualité, d'une certaine gouvernance, d'une certaine cohérence. Dans l'esprit du consommateur, il y a une association entre le produit et l'image du territoire.

Gérard TEILLAC

*Elu de la Chambre d'Agriculture
de Dordogne*

La chambre d'agriculture de la Dordogne a lancé une politique de circuits courts. On a créé pour cela une structure départementale qui s'appelle la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) qui permet d'allier le public et le privé pour alimenter les cantines. Ensuite il y a des marques qui existent, comme "Bienvenue à la ferme". En Dordogne, nous avons des marchés des producteurs de pays ou des boutiques de producteurs, mais je ne pense pas qu'on puisse réduire le circuit court à une marque.

Sylvianne LAPORTE

*Syndicat des sylviculteurs du
Sud-Ouest*

Les Landais, même si certains sont très simples et modestes, sont tout à fait conscients de la qualité des endroits où ils travaillent et où ils vivent.

Et s'il y a, dans le massif landais, des ripisylves qui sont aussi bien conservées et d'une qualité exceptionnelle à l'échelle de l'Union Européenne, à certains endroits, ce n'est pas tout à fait un hasard.

Pèire BOISSIERE

*Commune de Gavaudun,
Premier adjoint*

A Gavaudun, nous avons fait un panneau de présentation de la vallée à la fois géographique et historique, panneau trilingue : français, occitan, anglais. Est-ce que vous avez recours au provençal ou est-ce que vous y pensez ?

Frédéric GUINIERI

*Maire de Puylobier, Vice-Président
de la Communauté du Pays d'Aix*

Le président du Grand Site, dans sa délégation au Conseil général, a les transports mais également le maintien des langues traditionnelles. Nous sommes sur un territoire intégrant une grande mixité de population ce qui fait qu'aujourd'hui l'accent se perd. Nous essayons de maintenir un certain nombre de choses mais nous n'en sommes pas à ce niveau là. Et peut-être que le militantisme vis-à-vis du provençal est moins fort que sur certains autres territoires.

Carole BRETON

*Animatrice du Projet Grand Site de la
Vallée de Vézère*

Au niveau agricole, avez-vous des postes au sein du syndicat mixte réservés au traitement du lien avec l'agriculture ?

Philippe MAIGNE

*Directeur du Grand Site
Sainte-Victoire*

Non, pas spécifiquement mais cela fait partie intégrante des fonctions des gens travaillant sur les questions de prévention incendie forêt ou sur Natura 2000. Je prends

l'exemple d'un troupeau qui est sur les crêtes de Sainte-Victoire, l'agriculteur touche tout de même 15 000 euros par an pour poursuivre son activité. Ce contrat n'a rien changé à sa pratique mais celle-ci est tellement essentielle à la préservation d'un habitat qui est prioritaire au niveau européen qu'elle justifie de lui donner cette somme et c'est tant mieux ! L'objectif est de faire en sorte qu'il puisse rester sur place. Nous ne sommes pas un organisme d'animation, pour cela il y a la Chambre d'agriculture ou le CERPAM, qui est l'organisme pour le pastoralisme, donc nous travaillons avec ces organismes.

INTERVENTIONS

Jean-Pierre THIBAUT

Directeur Adjoint, DREAL Aquitaine

De nombreuses questions ont tourné autour des problèmes de rémunération des pratiques "paysagèrement" intéressantes dans l'espace paysager protégé. Aujourd'hui nous n'avons à cet égard que quelques outils embryonnaires. Historiquement, le premier a été l'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires ou ayants droit d'un certain nombre d'espaces protégés au titre du code de l'environnement, parmi lesquels les sites classés. Le problème c'est que, bien souvent, la valeur foncière de ces espaces n'est pas énorme. Le symbole est là, mais ce n'est pas extrêmement rémunérateur.

Puis une disposition a été ajoutée au code général des impôts pour étendre le régime de déduction

fiscale en vigueur pour les travaux réalisés sur les monuments historiques et dans les secteurs sauvegardés aux opérations de restauration paysagère dans les sites classés, dès lors que ces Sites Classés recevaient un label de la Fondation du Patrimoine. Le problème, c'est que, très souvent, les propriétaires qui font de tels travaux n'ont que peu ou pas de revenus imposables (et que la restauration paysagère est infiniment moins coûteuse que des travaux de restauration sur bâtiments anciens).

Il nous reste donc à imaginer aujourd'hui un système, qui permettrait à des personnes étant propriétaires ou ayants droit, dans un bien reconnu patrimoine de la Nation, de bénéficier de la solidarité nationale pour le travail qu'ils y effectuent.

Si le site classé est couplé avec un site Natura 2000 (ce qui est largement le cas pour la Sainte-Victoire), il va bénéficier de mesures agri-environnementales. Mais, malheureusement, pour l'instant en tout cas, l'extension, de ces mesures aux paysages protégés reste un combat à mener.

Voilà l'état du dossier actuellement par rapport à cette capacité de financement des travaux paysagers qui sont souvent des travaux de maintien de la qualité du paysage, et parfois de sa restauration.

Emmanuelle HEAULMÉ

*ENSAP Bordeaux, CEPAGE,
enseignante chercheur*

Pour compléter ce qui vient d'être dit, on peut dire qu'il existe tout de même dans de nombreuses régions de France des collectivités territoriales assez différentes, préoccupées du paysage, qui ont contractualisé un certain nombre de travaux et d'aménagements. Il existe donc des "contrats paysages" comme il existe des "contrats Natura 2000", mais ces contrats, en effet, ne sont financés ni au niveau national ni au niveau européen. C'est une volonté très particulière de certaines collectivités territoriales qui font des choix budgétaires dans ce sens-là.



Intervenants :
- Dominique GIRET,
Directeur technique
du Service ressources naturelles
du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Animation :
- Germaine NIQUEUX,
Inspectrice des Sites émérite

RESTAURATION DES QUALITÉS PATRIMONIALES, NOTAMMENT PAYSAGÈRES, DU SITE CLASSÉ DU MARAIS POITEVIN, GRAND SITE DE FRANCE ET QUESTIONS SUR LA PÉRENNITÉ DE CES QUALITÉS (POITOU-CHARENTES)

OGS : Plan d'aménagement et de restauration des Marais Mouillés (PAMM) : restauration de la trame végétale typiques des marais mouillés, objet du classement, promotion et soutien de l'activité pastorale.



Le Grand Site du Marais Poitevin - Restauration et gestion d'un monument fragile (Poitou-Charentes) par Dominique GIRET (pdf)

DÉBAT

Jean-Pierre THIBAUT

Directeur Adjoint, DREAL Aquitaine

Le paysage du Marais Poitevin possède de nombreuses dimensions, mais je souhaiterais en mentionner deux. La première, c'est son utilité fonctionnelle importante. C'était dit dans la première diapositive où on voyait les systèmes de polders (des moines puis des Hollandais) et le système de recueil des eaux en périphérie. Un marais peu ou mal entretenu finit par ne plus être efficace en terme de rétention d'eau. Or cette rétention d'eau est utile, non seulement pour préserver des crues, mais aussi pour stocker la ressource pendant la période d'étiage. Il ne s'agit donc pas uniquement une appréciation d'esthète sur la beauté d'un lieu à tel ou tel moment, mais bien aussi d'une capacité à maintenir en état d'usage productif un certain nombre d'autres territoires. Les conflits aigus se sont produits sur ce site (avec notamment la perte du label Parc Naturel Régional) quand on a commencé aussi à vouloir poldériser les zones de rétention elles-mêmes qu'on appelle là bas les marais « mouillés » dans le

même temps où une partie de ces derniers, qui n'étaient plus entretenus, ont commencé à perdre leur rôle de régulateur hydraulique.

La deuxième dimension, paysagère cette fois (au sens multisensoriel du terme), de cet extraordinaire territoire, c'est le silence. Le marais mouillé est une zone de silence mais aussi et de calme, avec l'usage de la barque, où on retrouve une certaine forme de lenteur dans les déplacements. C'est cela aussi qui attire beaucoup de touristes sur les conches du marais poitevin : la décélération par rapport à une vie trépidante et un niveau de bruit exceptionnellement bas.

Intervenant non identifié

Est-ce qu'il y a des formes de retour économique de l'activité touristique sur le territoire ?

Dominique GIRET

Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin

C'est un débat du moment. Les retombées économiques ne sont pas directes : les 500 ou 600 000 visiteurs du marais ne participent pas directement aux budgets liés à l'entretien du site. Cela dit, l'enjeu économique du tourisme sur le site, conduit les collectivités à prendre soin de ce dernier. Le produit de consommation du touriste, c'est le paysage, ce sont les fossés, les frênes têtards... donc les collectivités s'efforcent de maintenir en état ces espaces, car il y a des retours économiques indirects. Nous en sommes aujourd'hui à nous poser la question d'une "taxe paysage" par exemple, qui pourrait être récupérée en partie sur les échanges financiers engendrés par les visiteurs.

Une partie de la taxe de séjour pourrait ainsi aller vers l'entretien des lieux, alors qu'aujourd'hui, elle est affectée directement au fonctionnement des offices de tourisme.

Elise MEURIS

Collectif Cabinet de curiosité, Paysagiste
Membre CDNPS des Landes

Sur quels critères a été classé initialement le marais puisqu'il a été classé "loi 1930" ? Et, quel est le coût ?

Dominique GIRET

Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin

Pour les critères, c'est l'aspect paysager donc le côté pittoresque du site qui a été retenu mais aussi l'aspect scientifique. C'est important de le signaler car cela constitue un milieu naturel très particulier et très riche.

Pour la question budgétaire, même si à mon niveau je n'ai pas une lecture exhaustive des choses, les travaux de restauration représentent 4 millions d'euros en l'espace de 13 ans. Mais en parallèle de cette somme, financée sur des fonds "paysages" pour restaurer et entretenir les espaces, les opérateurs hydrauliques (dont l'Etat lui-même pour la Sèvre) gèrent les réseaux de canaux et les ouvrages hydrauliques sans lesquels le paysage tel qu'on l'apprécie n'existerait pas. Enfin, les syndicats de marais contribuent également à cette gestion en réalisant des travaux directement. Au final, cela constitue, même si je n'ai pas le chiffre précis en tête, des sommes très importantes.

Muriel KAZMIERCZAK

Inspectrice des Sites, DREAL Aquitaine

Vous avez parlé des travaux de transformation, notamment de peupleraies en prairies qui sont réalisés par le syndicat. Avec quel outil juridique réussissez-vous à intervenir avec des fonds publics sur des parcelles privées ?

Dominique GIRET

Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin

Effectivement, l'ensemble du site est privé, sauf quelques parcelles qui peuvent être achetées par les collectivités (département ou communes). Nous intervenons donc par le biais de conventions que l'on passe systématiquement avec les propriétaires. De leur côté, les propriétaires s'engagent, d'une part à ce que les parcelles soient entretenues et d'autre part, à rembourser les travaux si le contrat n'est pas respecté. Nous sommes sur une logique de relation directe avec chaque propriétaire ce qui est un peu difficile car nous avons dû intervenir sur à peu près 1 000 ha comportant 1 500 parcelles, soit 1 500 conventions qui courent depuis 13 ans et nous autorisent à faire ces travaux.

Cela nécessite un travail énorme d'animation, de présence sur le territoire. Nous connaissons tous les éleveurs et réciproquement ils nous connaissent tous. Nous allons chez eux, sur les exploitations, nous discutons, essayons de voir s'il y a des problèmes et comment les régler avec eux. Nous travaillons aussi avec les propriétaires fonciers, que ce soit individuellement pour ceux qui résident dans nos communes ou par l'intermédiaire d'un syndicat des propriétaires fonciers dans le marais qui joue lui aussi un rôle important pour que les travaux puissent se faire.

Alise MEURIS

Collectif Cabinet de curiosité, Paysagiste
Membre CDNPS des Landes

Combien avez-vous de personnes pour l'animation et dépendent-ils tous du Parc ?

Dominique GIRET

Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin

Pour ce qui est du volet paysager, il existe 1 poste ½, mobilisé pour animer et réaliser les travaux, ceci dans le cadre du Parc, identifié comme l'opérateur du Grand Site. En parallèle, beaucoup de choses sont aussi réalisées sur le patrimoine bâti. Je ne vous ai montré des images que du réseau hydraulique, des parcelles, des prairies, de la trame, mais à côté de ça il y a une multitude de ports, de cales, de liens à l'eau entre les espaces bâtis, les exploitations agricoles et le marais lui-même. Ces éléments constituent une partie importante du patrimoine du site et nous mobilisons aussi de l'énergie et des moyens sur ce 2^{ème} aspect. C'est au final à peu près 3 personnes, qui globalement interviennent à temps plein tant sur la partie végétale et sur la partie bâtie du patrimoine du marais depuis le début de l'Opération Grand Site.

Les moyens financiers mobilisés pour que ces personnes interviennent transitent par le Parc, qui est l'opérateur et ce sont donc les régions, les départements mais aussi l'Etat qui, au bout du compte, financent ces opérations.

Germaine NIQUEUX

Inspectrice des Sites émérite

Le Parc est-il beaucoup plus grand que le Grand Site ?

Dominique GIRET

Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin

Le Parc est constitué par toutes les communes de la zone humide (voir carte diaporama page 2), mis à part quelques-unes qui n'adhèrent pas au "Syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin". Le Grand Site couvre environ 20% du territoire du Parc. Le territoire du Syndicat Mixte du Parc du Marais Poitevin couvre plus de 200 000 ha.

Germaine NIQUEUX*Inspectrice des Sites émérite*

Le Parc a donc une intervention spécifique sur cette zone Grand Site et les personnes dont vous parlez sont spécialement affectées sur le Grand Site ?

Dominique GIRET*Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin*

C'est bien ça.

Odile MARCEL*Philosophe*

Je m'occupe d'une association qui s'appelle "association arbre champêtre et agroforesterie" et qui insiste beaucoup sur le fait que remettre des arbres n'a pas seulement une fonction ornementale mais très largement économique et évidemment environnementale. Là, vous n'avez pas parlé du revenu des arbres que vous avez replanté. Est-ce qu'on ne peut pas considérer que c'est une ressource ?

Dominique GIRET*Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin*

Ici, l'arbre n'a pas été planté "pour le paysage" mais effectivement pour sa vocation économique. Aujourd'hui il est difficile d'évaluer l'apport économique de ces arbres parce que c'est souvent une économie parallèle. Les gens coupent le bois, sortent des bûches et les vendent. Néanmoins il existe une importante activité d'émondage et de production de bûches ; celle-ci est évacuée y compris par bateau puis acheminée vers les villes du pourtour.

Odile MARCEL*Philosophe*

Donc, dans l'équilibre de la gestion de ce site, la biomasse ou la ressource énergétique du bois pourrait être comptabilisée comme une des raisons d'être du système. Ce serait donc intéressant de voir les entrées et les sorties de ce réseau pour voir si c'est un paysage résiduel qu'on entretient pour des raisons culturelles ou s'il y a une viabilité de ce système.

Giovana MARINONI*Paysagiste conseil DDT de la Dordogne*

Avez-vous fait des études de faisabilité sur des produits maraîchers ?

Dominique GIRET*Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin*

Cette démarche est également portée par le Parc, à la fois sur le site et en dehors. La diversification de la production agricole est une action du Parc à part entière. Le territoire du Parc comportait une importante activité de maraîchage jusque dans les années 50/60 alors qu'il n'y en a quasiment plus aujourd'hui. On mobilise donc de l'énergie pour recréer des dynamiques de production maraîchère. Depuis le début de cette année, un chantier de réinsertion maraîchage a été mis en place. Nous sommes autorisés à supprimer des prairies pour implanter ce type de culture avec l'aval de l'Inspecteur des Sites. Il s'agit de dynamiques d'échanges et rien n'est bloqué dans le but de recréer des surfaces de production maraîchère.

Nicolas BREUIL*Fondation du Patrimoine,
chargé de mission Dordogne*

Est-ce qu'au niveau du patrimoine bâti, vous avez créé des partenariats avec des associations type "Vieilles Maisons françaises" ou "Fondation du Patrimoine" ? En Périgord-Limousin, nous venons de signer une convention de partenariat avec le PNR.

Dominique GIRET*Directeur technique
du Service ressources naturelles du
Parc Interrégional du Marais Poitevin*

Effectivement nous travaillons en partenariat avec ces associations et avec les ABF. Dans le détail, je n'en sais guère plus, car ce n'est pas la partie dont je m'occupe. Tous les travaux ayant été mis en œuvre, dans l'esprit de méthodes traditionnelles, on veille à profiter de tous les savoir-faire. Tout ce que l'on fait sur le patrimoine bâti est réalisé en liaison étroite avec les Architectes des Bâtiments de France.

Frédéric GUINIERI*Maire de Puylobier, Vice-Président
de la Communauté du Pays d'Aix*

La politique de restauration, valorisation du patrimoine bâti est un axe majeur du syndicat. Nous avons réalisé un inventaire. 250 ouvrages patrimoniaux ont été recensés. Il y a une politique avec des moyens financiers qui lui sont affectés, c'est essentiellement en relation avec les communes. Dans certains cas, et je pense notamment à un des sites majeurs de la montagne Sainte-Victoire le Prieuré de Sainte-Victoire, géré par une association "Les amis de Sainte-Victoire", nous sommes en étroit partenariat avec eux. Nous nous sommes posé la question de nous mettre dans le dispositif "Fondation du Patrimoine" et finalement nous ne l'avons pas fait. Peut-être parce que nous avons considéré que c'était beaucoup de travail et nous avons déjà beaucoup à faire.

En France, contrairement aux pays anglo-saxons, nous ne sommes pas dans une tradition du don des particuliers à la protection de la nature et à la protection du patrimoine bâti. La Fondation Patrimoine de France joue cette carte, et tant mieux car parfois ça marche, au niveau local, on parvient à mobiliser un village, des gens attachés à ce patrimoine mais aller demander aux Aixois de payer pour le Prieuré de Sainte-Victoire, je pense que ça ne fonctionnerait pas. Donc nous ne sommes jamais entrés dans ce genre de dispositif, en revanche, avec les associations locales nous intervenons ensemble dans le cadre d'un partenariat.



Intervenants :

- Christine MONTOLY,
Responsable du Service Aménagement
du territoire, appui prospectif et opérationnel,
au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des
Volcans d'Auvergne (SM PNRVA)

- Danielle FOURNIOUX,
Responsable du Plan de Gestion du projet
d'inscription au patrimoine mondial
la Chaîne des Puy / faille de Limagne au
Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Animation :

- Germaine NIQUEUX,
Inspectrice des Sites émérite

GESTION PATRIMONIALE DES PAYSAGES VOLCANIQUES DU SITE CLASSÉ DE LA CHAÎNE DES PUY. SITE PROPOSÉ À L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL (PUY-DE-DÔME)

- Actualité liée à l'occupation humaine et à l'histoire
foncière du site.

- Action d'accompagnement des estives depuis plus de
30 ans, enjeux pour l'économie (agricole et touristique),
les paysages (sites classés) et la Biodiversité (Natura 2000)

- Gouvernance mutualisée pour impulsée une nouvelle
dynamique.



**Le site classé de la chaîne des Puy (Puy-de-Dôme)
par Christine MONTOLY et Danielle FOURNIOUX (pdf)**



Dossier de candidature sur la liste du Patrimoine Mondial (pdf)

DÉBAT

Emmanuelle HEAULMÉ

ENSAP Bordeaux, CEPAGE,
enseignante chercheur

Ce qui m'a semblé le plus intéressant dans cette expérience, c'est d'essayer de créer un type de gouvernance le plus adapté possible aux problématiques du lieu. Et vous avez raison, c'est très complexe, mais cette prise en charge de leur cadre de vie par des acteurs de plus en plus nombreux c'est essentiel. On ne peut plus plaquer systématiquement des types d'organisations existants sur n'importe quel type de lieu. On a encore trop peu de ces "bricolages" (le terme "bricolage" renvoyant pour moi à une capacité d'adaptation aux réalités et à une inventivité dans les réponses données), tant au niveau politique qu'à un niveau plus technique au moment où il faut agir sur l'espace. C'est ce qui m'a paru le plus "créatif" dans ce que vous avez proposé. On peut en effet espérer que ces réflexions autour de la gouvernance permettent de revivifier les liens sociaux et citoyens, et sans doute d'avoir une nouvelle perception du territoire à partir de laquelle on peut faire émerger de nouvelles possibilités d'actions.

Danielle FOURNIOUX

Responsable du Plan de Gestion du
projet d'inscription au patrimoine
mondial la Chaîne des Puy / faille de
Limagne au Conseil Général du Puy-de-
Dôme

La première commission locale s'est tenue au début de l'été, donc c'est tout neuf. Dès le début du projet, celui-ci est apparu très fédérateur même si parfois quelques "fissures" se font sentir. La configuration de la commission et des groupes de travail qui en découlent permet le lien entre l'expert et l'habitant. La première commission locale était un peu surréaliste puisqu'il y avait, à la fois, des géologues, des vulcanologues, des gestionnaires, des propriétaires, des représentants de l'Etat et des élus. Nous avons eu un échange assez vif entre des propriétaires et un élu du secteur clermontois sur ce problème de la reconnaissance. Ils ne se connaissaient pas alors que ces propriétés sur un site emblématique sont sur la communauté d'agglomération. L'objectif premier est de créer du lien entre les différents acteurs. Pour nous, c'est vraiment la 1ère étape du plan de gestion.

Emmanuelle HEAULMÉ

ENSAP Bordeaux, CEPAGE,
enseignante chercheur

Et de faire sortir aussi, peut-être, les différents acteurs de ce territoire de leur rôle et donc de les inciter à changer d'angle de vue et d'envisager des possibilités d'actions un peu différentes.

Christine MONTOLY

Responsable du Service Aménagement
du territoire, appui prospectif et opé-
rationnel, au Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional des Volcans d'Au-
vergne (SM PNRVA)

Je voudrais ajouter que ce n'est pas évident de mutualiser les moyens, mais le contexte actuel nous oblige à le faire. Faire ensemble, avec des structures différentes, et conjuguer les ego de chacun n'est pas toujours simple et cela demande un travail de fond et d'animation qu'il faut souligner et maintenir.

Jean-Pierre THIBAUT

Directeur Adjoint, DREAL Aquitaine

Avez-vous parlé de la zone tampon du bien candidat au label UNESCO ? La zone-cœur est l'objet de toutes les attentions, mais la zone tampon n'est pas évidente à définir parce que c'est à la fois le territoire qui permet d'amortir les chocs venus de l'extérieur et en même temps, une zone privilégiée de développement durable autour de la zone cœur.

Danielle FOURNIOUX

Responsable du Plan de Gestion du projet d'inscription au patrimoine mondial la Chaîne des Puys / faille de Limagne au Conseil Général du Puy-de-Dôme

Cette zone est importante. Dans le cadre du plan de gestion, nous n'avons pas introduit de distinction entre la zone tampon et le bien lui-même. Les décisions qui sont susceptibles d'affecter le bien concernent les habitants de la zone tampon. Du coup, je dirais qu'on travaille presque plus sur la zone tampon que dans le cœur lui-même, où il y a certes de la population, mais de façon moins dense et moins importante. Pour tout ce qui est question d'urbanisme, c'est également sur la zone tampon que cela se joue, sur la préservation des espaces agricoles.

Christine MONTOLOY

Responsable du Service Aménagement du territoire, appui prospectif et opérationnel, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SM PNRVA)

La zone tampon ne pouvait pas être dans le bien dans le sens où elle n'a pas les critères géologiques requis.

Germaine NIQUEUX

Inspectrice des Sites émérite

Je profite de l'affichage de la carte pour faire une remarque / le Site Classé ne semble protéger qu'une partie du Bien UNESCO, pourquoi ?

Christine MONTOLOY

Responsable du Service Aménagement du territoire, appui prospectif et opérationnel, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SM PNRVA)

Il ne l'est pas dans le sens où il y a la faille de la Limagne et le relief inversé de la Serre en plus du Site Classé. En fait, entre le site classé, la charte du Parc et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les principaux édifices géologiques ont déjà des mesures de protection. Le SCOT préconise de maintenir l'écrin boisé constitué par la Faille. Cette protection se retrouve également dans le plan du Parc et sur une partie des coulees, notamment celle du plateau de la Serre. Mais il est vrai que le Bien proposé à l'inscription n'est pas entièrement classé.



CONCLUSION

Intervenants :

- Germaine NIQUEUX,
Inspectrice des sites émérite

- Odile MARCEL,
Philosophe,
Association La Compagnie du Paysage

Germaine NIQUEUX

Au terme de cette journée très riche, il va falloir conclure, mais vous retrouverez l'ensemble des interventions et des débats dans les Actes qui seront établis. Pour ma part, je tiens à souligner que les Sites Classés sont un atout pour les paysages agricoles, car ils assurent aux agriculteurs le maintien durable de leur terroir, mis à l'abri de l'urbanisation. Par ailleurs, les interventions de cette journée ont montré que la gestion des Sites Classés ne relève plus du bricolage, mais est devenue très performante, notamment dans les Grands Sites. Nous arrivons aujourd'hui à des gestions vraiment exemplaires et enrichissantes pour l'agriculture de zones qui parfois sont menacées d'un point de vue agricole et qui dans ce cadre là peuvent se maintenir.

Odile MARCEL

Sans prétendre conclure une journée qui a présenté une belle richesse d'expériences locales complexes, dynamiques et parfois délicates à interpréter, je me propose d'ouvrir quelques perspectives afin de proposer un essai de vision d'ensemble ou au moins une prise de recul et une recherche d'éléments de cohérence. Vous avez développé un bon nombre d'analyses, de connaissances et de propositions : il s'agit de procédures nuancées et innovantes pour la gestion qualitative des terroirs.

Que peut faire une philosophe face à toute cette compétence sociale qui se met en place sinon chercher à s'y retrouver en identifiant ces actions à l'aide de son bagage de catégories et de valeurs, en repérant et en interprétant pour ordonner à l'aide des mots de notre langue et de son patrimoine symbolique ? Inscrite dans notre tradition culturelle, la philosophie occidentale est une pratique encore et toujours vivante. Elle est faite d'une méthode intellectuelle, d'attitudes mentales partagées et de formes logiques à l'aide desquelles on tente des synthèses, des cohésions pour trouver un sens, c'est-à-dire une forme de continuité, l'inscription dans un déjà-connu qui évolue.

Un philosophe est essentiellement quelqu'un qui cherche à mettre de l'ordre dans les représentations. C'est une préoccupation un peu maniaque, une exigence de l'esprit et aussi un fait existentiel. Le philosophe a besoin que ce soit ordonné.

Descartes, dans son Discours de la méthode (1636) propose une marche à suivre pour arriver à maîtriser intellectuellement un objet. Il propose de réduire cet objet en un nombre d'éléments finis, clairs et dénombrables : c'est l'analyse. Ensuite on recompose la construction de ces éléments pour vérifier que l'ensemble de leur séquence permet de rendre compte de l'objet : c'est la synthèse. Aujourd'hui, tenter de faire la synthèse reste une exigence nécessaire, puisque nous vivons dans une époque d'hyper compétences diversifiées, mais pas toujours

reliées entre elles, voire même si discontinues, si dépourvues de perspectives d'ensemble qu'on en arrive à perdre la capacité de pouvoir interpréter le monde dans lequel on vit. Or nous avons besoin de repères généraux, d'assises, de fondements qui nous assurent, au moins sur le plan des principes, pour que n'errions pas dans le noir, sans savoir d'où nous venons ni où nous allons, livrés au divertissement.

Les éléments que je vous propose viennent de la recherche que j'ai particulièrement développée dans mon travail universitaire en matière d'histoire culturelle, une discipline qui s'intéresse à la façon dont les productions culturelles ou esthétiques sont en phase avec un certain nombre de forces sociales, dont les dynamiques complexes produisent l'histoire des sociétés. Cela m'intéresse de réfléchir sur la façon dont les œuvres d'art, et plus généralement les dynamiques culturelles, peuvent suggérer un certain nombre d'aperçus sur les forces en présence, les choix et les valeurs d'une époque. Depuis les années 80, le thème du paysage m'a paru éminemment intéressant à cet égard. Il me semble révélateur des ambitions et des attentes de nos sociétés. Il l'est aussi, comme on le sait de plus en plus, des énigmes et des défis que l'humanité devra résoudre pour survivre sur notre volcan planétaire. Ce thème me semble, de fait, symboliser les choses qui se construisent dans notre monde.

J'aime à penser que le philosophe a sa place dans la cité, et qu'il peut contribuer à faciliter les orientations, les prises de responsabilités de chacun à différents niveaux. Parler de paysage aujourd'hui, qu'on s'en rende compte par intuition ou par réflexion, c'est interroger le pacte social et aussi la relation de l'homme et des sociétés au monde qui les entoure et forme leur milieu de survie.

Ce matin, nous avons entendu un propos un peu provocateur posant que le paysage agricole avait été occulté des images, avait disparu des représentations à un certain moment. Je suis d'accord avec cette idée, mais pas forcément sur la périodisation. Sur les photos de la fin du XIX^{ème} siècle, nous avons vu des paysans qui conduisaient des chariots : y avait-il là une représentation du paysage à partir de son façonnement agricole ou bien son occultation ? Si on prend en considération les relations entre nos sociétés et leurs paysages, la façon dont ces relations ont pu être vécues et par moments conscientisées au cours d'une sorte de "calendrier anthropologique" vécu et instrumenté à chaque moment de l'histoire de nos sociétés, on pourrait dire que, pour la photo d'un paysage prise en 1880, on n'avait pas besoin de spécifier qu'il s'agissait d'un paysage agricole parce que, comme nous le savons, la France du XIX^{ème} siècle est un pays "attardé" dont 90% de sa population est encore à la terre. Ces photos de paysage esthétisent la réalité bien connue d'un monde encore essentiellement rural, qui relève du labeur et d'un aménagement patient, séculaire, et manuel par la classe paysanne. La mise en perspective que promeut la photographie est la découverte extasiée du fait que le résultat physique de cette réalité du labeur peut être représenté presque picturalement. C'est une belle campagne, celle des domaines cultivés ou des terroirs.

Cette expérience est aussi celle des débuts du tourisme. Mais personne, au XIX^{ème} siècle, ne peut ignorer que les terres sont travaillées par le plus gros de la population, que le peuple, en France, est essentiellement paysan.

Il se trouve par ailleurs que la dimension agricole du paysage a été occultée, c'est absolument certain, pour tout un ensemble de raisons. Entre autre parce que les gens qui ont construit cette culture du regard esthétisant et patrimonial étaient des gens des villes. Ils n'avaient pas les compétences d'un propriétaire terrien, conscient des logiques d'aménagement avec leurs actes, leurs contraintes et leur coût. Les urbains en visite à la campagne ou sur les bords de mer inventaient une relation au territoire qui survolait de très loin les conditions de sa fabrication, de sa mise en œuvre par le labeur. Une agréable vue de la campagne se composait de lignes, de formes, de taches de couleur. Celui qui n'exploite pas la terre parle de la paix des champs. Pour lui, la campagne est un milieu apaisé, car il le ressent comme apaisant.

Plus ces sociétés se sont urbanisées, plus la connaissance et la compréhension de la façon dont se construit un territoire a été mise à distance. On connaît les travaux des champs si on fréquente la campagne. Dans le cas contraire, on en a peur, on ressent une répugnance pour l'inconnu des bêtes, de la terre et des hommes de la terre. Depuis le milieu du XIX^{ème}, les gens des villes ont fréquenté les territoires armés de guides listant les éléments du grand patrimoine, les églises et les châteaux reconnus comme dignes d'admiration. Ils ont repéré les lieux insignes, piliers de la mémoire, et les ont appelés monuments historiques. La vie de la campagne, son économie productive ne faisaient pas partie de la culture générale. On visitait les châteaux sans trop savoir qui les avait construits ni avec quels moyens.

Une culture patrimoniale s'est alors constituée autour de l'histoire de l'architecture et de l'histoire de l'art. L'histoire des styles a remplacé l'histoire tout court. On visitait les églises sans trop interroger les croyances qui avaient porté leur édification, on fréquentait les châteaux sans trop connaître l'état du monde ni son évolution. L'important était de classer, de décrire, d'inventorier et de restaurer. La culture du patrimoine célèbre un état passé dont elle ne dit rien, sinon que ses vestiges méritent admiration et révérence. Cette culture de conservation est clairement présente au Ministère de la culture. Le patrimoine suscite exaltation et fidélité érudite. Le patrimoine doit être préservé, restauré, entretenu. Il sera refait à l'identique, mais, parfois, il faut choisir entre plusieurs époques car les édifices vivent, ils sont faits de remaniements, de réinterprétations et d'ajouts. Dans notre civilisation historique constamment emportée par le changement d'époque, tout se transforme, nos pensées, notre sensibilité, nos convictions comme nos espaces de vie. L'histoire nous traverse, parfois on aimerait pouvoir suspendre ce temps et restaurer un état d'origine, imaginé comme stable. Il s'agit évidemment d'une attente de notre imagination. Le débat autour de la patrimonialisation comprise comme une mise sous cloche, dont s'irritent certains, n'est pas né de rien. Il est né d'un esprit de conservation qui entretenait un certain nombre de mythes rassurants. En dépit des Restaurations qui en portaient le projet, l'idée de pouvoir figer un ordre social pérenne n'a pas réussi à s'imposer en Europe ni au XIX^{ème}, ni au XX^{ème}. L'esprit de la patrimonialisation n'est pas toujours nourri de conservatisme social.

Au Ministère de la culture, cet esprit est souvent pratiqué comme l'excellence d'une corporation érudite, dont les codes d'accès échappent au vulgum.

Aujourd'hui, la culture des inspecteurs des sites et celle des professionnels qui accompagnent le développement des territoires est construite sur des compétences et une vision de la société qui ne se fonde en rien sur une idée de distance à respecter entre les élites du savoir et une masse sociale plus ou moins sous tutelle. Ce que vous êtes en train de construire est un fonctionnement de société entièrement différent : on passe d'une idée de soumission à une idée d'autonomie dynamique. D'une idée de culture réservée, à l'idée de culture partagée par le plus grand nombre. Nos sociétés sont complexes, elles sont animées par des imaginaires différents. Le passage du temps, dans nos sociétés, combine actuellement des formes de survivance très fétichisées et des dynamiques d'exploration très créatives, qui augurent d'une profonde transformation en cours dans nos sociétés.

Dans la période présente, il existe des décalages très importants entre des attitudes de conservatisme et d'autres plutôt tentées par l'innovation sociale. Ce qui a été mentionné à plusieurs reprises pendant cette journée, c'est le bon fonctionnement et la maturité des méthodologies de plan de gestion des sites patrimoniaux. Dans nos sociétés encore très diverses par les intérêts et le genre de culture des gens, on en est arrivé à savoir mener des consultations, à savoir prendre en compte les différents points de vue et les différents types de pratiques. Ces compromis sont très démocratiques. Il est très impressionnant de constater qu'un mode de gestion "verticale" et hiérarchique des territoires, avec des règlements et des interdits, cède la place à des processus de concertation et d'animation.

Les règles existent, elles forment les attendus et les valeurs auxquels un accompagnement des acteurs permet de prendre réalité dans les consciences comme dans les comportements. On ne peut pas dire que la bataille soit gagnée partout mais il est clair qu'un nouveau modèle existe, qu'il fonctionne déjà et que quelque chose est en route : la composition démocratique d'un espace de décisions qui soit un espace de décisions partagées.

Souhaitons que ces processus en émergence préfigurent une maturité sociale en cours de constitution, une capacité de compromis et d'entente dont nous aurons besoin pour relever les défis qui attendent nos sociétés dès demain matin.

Les inspecteurs des sites sont quotidiennement confrontés à l'impuissance et au manque de moyens dans les territoires. Parfois, c'est à désespérer de la capacité d'entente du genre humain. Les gens s'affrontent comme s'ils ne partageaient aucune valeur commune pour gérer leurs espaces et leur mémoire sociale. Outre les décalages dans un temps commun de maturation sociale, dont nous avons parlé plus haut, on peut noter que la capacité de discorde est grande chez les humains. C'est pour cela que les métiers autour des projets locaux sont si fatigants. Restons endurants et patients ! Pour finir sur une note optimiste, pensons que nous avons en nous les ressorts pour faire les choses qui sont nécessaires. Nous avons les solutions et les méthodes, il est question de les partager mieux pour que, en faisant société, nous puissions aller de l'avant ensemble et faire face à ce qui va surgir.





CEPAGE
centre de recherche sur
l'histoire et la
culture du paysage



école nationale supérieure
architecture paysage
bordeaux aquitaine france

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Cité Administrative - Rue Jules Ferry
Boîte 55 - 33090 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 24 88 22 - Fax 05 56 24 47 24
www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - domaine de Raba - 33405 Talence cedex
Tél. 05 57 35 11 00 - Fax 05 56 37 03 23 - www.bordeaux.archi.fr

Afin de limiter les impacts environnementaux, la diffusion numérique de ce document a été privilégiée.
N'imprimez ces pages que si nécessaire (pensez à l'impression recto-verso et au «2 pages par feuille»).